

Date de la séance
Le 14 décembre 2022

Date de convocation
Le 07 décembre 2022

Date d'affichage
Le 07 décembre 2022

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 20
Absent 01
Procurations 08
Votants 28

N° 22 F 83

OBJET : Demande de subvention au titre du « Contrat de proximité Yvelines+ 2020-2022 » avec le Conseil Départemental des Yvelines

Acte publié le 16 décembre 2022

Transmis en Préfecture
le 16 décembre 2022

Certifié exécutoire (article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Le Maire



Délai de recours :
2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

L'an deux mille vingt-deux,

Le quatorze décembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Anne-Marie MALAIS, Mélanie FAIVRE, Marie-José DE CARVALHO, Christine PREAUD, Patricia NOËL, Nathalie LE HELLEGOUARCH, Agnès DURFORT, Lamiaa BAYH, Marianne BELLAIZE, Manon LESAULNIER,

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Romano MOSCETTI, Jean-Claude HENNEQUIN, Michel PEZET, Jean-François BRICOURT, Antonio MACEDO, Frédéric VEISS, Arnaud DAOUDAL, Arnaud VERNERET,

Procurations : Mme Marjolaine GROLLEAU à M. Jackie SCHINZEL
M. Jean-Luc JEANNOT à M. Yann PERRON
M. Laurent NERAS à Mme Anne-Marie MALAIS
M. Fabrice LALLET à Mme Lamiaa BAYH
M. David GODDE à M. Jean-François BRICOURT
Mme Magalie BURON PELLAUMAIL à Mme Marianne BELLAIZE
M. Sébastien COUVET à M. Romano MOSCETTI
Mme Murielle CHARDEY à M. Arnaud VERNERET

Absent : M. Rhamid HACHEMI

Secrétaire de séance : Mme Mélanie FAIVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines du 20 décembre 2019 adoptant le règlement du Contrat de Proximité Yvelines+ 2020-2022,

Vu les pièces du dossier de demande de « Contrat de proximité Yvelines+ 2020-2022 »,

Considérant qu'une aide peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental des Yvelines, à hauteur de 40% du montant HT des opérations, plafonné à 2.500.000 € pour les opérations suivantes :

- Opération n° 1 « Réhabilitation de la halle du marché en locaux associatifs et de services » estimée à 1.716.000,00 € HT (APS),
- Opération n° 2 « Rénovation et extension de l'école du Parc » estimée à 1.250.000,00 € HT (APS),

Ayant pris connaissance du rapport exposant les raisons de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

- **Arrête** le programme définitif du Contrat de proximité Yvelines+ 2020-2022 et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération,
- **Sollicite** du Conseil Départemental des Yvelines la subvention fixée par la délibération susvisée,

• **S'engage à :**

- réaliser les travaux selon l'échéancier prévu,
- ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil Départemental,
- maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans,
- présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur,
- demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financées,

Le cas échéant :

- présenter des opérations sur des terrains ou des bâtiments dont la Commune est propriétaire,

- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus mentionnées.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Yann PERRON



Pour Copie Conforme
La Secrétaire de séance,
Mélanie FAIVRE



Tableau financier prévisionnel

Commune de GARGENVILLE
Tableau annexé à la délibération du 14/12/2022

Opération(s)	Montant estimé de l'opération (€HT)	Montant plafonné (€HT)	Taux	Subvention départementale (€)	Autres financeurs : région	Part communale	% part communale	Année de démarrage des travaux
Opération 1 - « Réhabilitation de la halle du marché en locaux associatifs et de services »	1 716 000.00	1 500 000.00	40%	600 000.00	500 000.00	616 000.00	35.89%	2023
Opération 2 - « Rénovation et l'extension de l'école du parc »	1 250 000.00	1 000 000.00	40%	400 000.00	0	850 000.00	68%	2023
Total (le cas échéant)	2 966 000.00	2 500 000.00		1 000 000.00	500 000.00	1 466 000.00		